République française
Département de l'Aveyron

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :
11
Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 06/04/2023
L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE
Représenté (e)(s):
Excusé (e)(s):
Absent (e)(s): Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT - 2023_DE_20

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Lotissement 2023 présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 121 140.79 €
Dépenses et recettes d'investissement : 131 632.79 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	121 140.79 €	121 140.79 €
Section d'investissement	131 632.79 €	131 632.79 €
TOTAL	252 773.58 €	252 773.58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	121 140.79 €	121 140.79 €
Section d'investissement	131 632.79 €	131 632.79 €
TOTAL	257 773.58 €	257 773.58 €

Pour extrait conforme.
Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré à La BASTIDE PRADINES, le 14 Avril 2023.

Le Maire, Yves MALRIC

MAIRIE DE LA BASTIDE-PRADINES (Aveyron)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 26 avril 2023
et publié ou notifié le 26 avril 2023

RF
SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/04/2023
012-211200225-20230414-2023_DE_20-DE